

APPEL A PROJETS « FEMMES & ENVIRONNEMENT » 2016

Date d'ouverture de l'appel à projets : 11 janvier 2016

Date limite de dépôt des demandes de subvention : 11 mars 2016

Contexte

Partout dans le monde, les rôles traditionnellement assignés aux femmes les rendent plus vulnérables à la dégradation de l'environnement et aux conséquences du dérèglement climatique.

C'est particulièrement le cas dans les pays les plus pauvres, où les moyens de subsistance et les tâches assurées par les femmes dépendent fortement des ressources naturelles (agriculture, collecte d'eau ou de bois...). Confrontées à des discriminations dans l'accès aux ressources et aux droits, les femmes n'ont pas les capacités de s'adapter aux effets du changement climatique, qui viennent renforcer les inégalités existantes.

Si les discriminations sont moins visibles dans les pays du Nord, les femmes y subissent également les effets de la dégradation de l'environnement et sont les premières concernées par bien des enjeux qui y sont liés : précarité énergétique, systèmes de transports, habitat urbain...

Premières victimes du dérèglement climatique et des catastrophes naturelles, les femmes sont aussi porteuses de savoir-faire traditionnels et de solutions innovantes pour préserver l'environnement. Ce rôle clé des femmes reste cependant insuffisamment reconnu et peu valorisé, notamment parce qu'elles sont sous représentées dans les espaces de décision.

Afin de répondre à ces enjeux, la Fondation RAJA-Danièle Marcovici, créée en 2006 par le Groupe RAJA sous égide de la Fondation de France afin d'agir pour les femmes dans le monde, se mobilise pour que les femmes soient mieux prises en compte dans les programmes de protection de l'environnement et de lutte contre le dérèglement climatique. Elle a notamment publié un [rapport « Femmes et environnement : un enjeu clé pour le développement durable »](#), réalisé un film [clip de sensibilisation](#) et organisé un [colloque](#), en décembre 2015, à l'occasion de la COP21 à Paris, afin de souligner la nécessité de placer l'autonomisation des femmes au cœur des projets et des financements du développement durable.

En janvier 2016, elle lance un **appel à projets « Femmes & environnement »** pour soutenir financièrement des projets associatifs qui articulent les enjeux environnementaux avec ceux de l'émancipation des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Quels sont les projets ciblés par l'appel à projets « Femmes & Environnement » ?

A travers cet appel à projets, la Fondation RAJA-Danièle Marcovici souhaite apporter un appui financier à des projets, portés par des associations françaises, qui visent à **promouvoir l'autonomie des femmes et à soutenir leurs actions en faveur de la protection de l'environnement et de la lutte contre le dérèglement climatique.**

Ces projets pourront se dérouler **en France ou à l'étranger**, et devront **s'inscrire dans l'un des trois axes d'intervention thématiques** suivants :

- **Agriculture durable/alimentation** : *La Fondation soutient des projets qui visent à permettre aux femmes de développer des pratiques agricoles et/ou des activités agroalimentaires durables, leur permettant d'augmenter et de diversifier leurs revenus, tout en préservant l'environnement et/ou en s'adaptant face au changement climatique.*
- **Gestion des ressources naturelles** : *La Fondation soutient des initiatives qui permettent aux femmes de participer activement à la préservation des ressources naturelles, à la protection de la biodiversité, à la réhabilitation des écosystèmes menacés, tout en retirant des bénéfices sociaux et/ou économiques durables de ces activités.*
- **Gestion des déchets** : *La Fondation soutient des projets qui permettent aux femmes de contribuer à la réduction des déchets, à mieux collecter et gérer les déchets, à les valoriser grâce au recyclage et au réemploi, tout en favorisant leur autonomisation économique et sociale.*
- **Energie durable** : *La Fondation soutient les initiatives qui permettent aux femmes de mieux gérer leur consommation d'énergie, d'avoir un accès facilité à l'énergie durable, de développer et promouvoir des solutions alternatives et durables de production d'énergie, tout en améliorant leurs conditions de vie et/ou leurs revenus.*

Qui peut répondre à l'appel à projets ?

L'appel à projets est ouvert à tout **organisme français à but non lucratif** (association,...), possédant une expérience avérée dans le domaine concerné par le projet, ayant déjà mené des actions similaires et obtenu des résultats positifs et concrets, et justifiant d'une bonne connaissance du contexte et d'un bon ancrage local.

Les projets portés par des organismes à but non lucratif étrangers, des individus ou des organismes à but lucratif ne sont pas éligibles aux subventions de la Fondation.

Critères de sélection

La Fondation examinera et présélectionnera les projets au regard des critères suivants :

Critères d'éligibilité :

- Le dossier doit être complet et correctement rempli.
- Le projet doit contribuer d'une part à l'émancipation des femmes et des filles, à l'amélioration de leurs conditions de vie, à la promotion de l'égalité des droits ; et d'autre part, à la protection de l'environnement et/ou la lutte contre le dérèglement climatique.
- Il doit s'inscrire dans **un des quatre axes d'intervention de l'appel à projets « Femmes & environnement »** :
 - Agriculture durable/alimentation

- Gestion des ressources naturelles
- Gestion des déchets
- Energie durable
- Il doit être porté par un **organisme français à but non lucratif**
- Il doit être consacré très majoritairement à un **public féminin** et s'inscrire dans une démarche participative qui implique les bénéficiaires. Si le projet ne cible pas uniquement des femmes, il doit prévoir des actions prenant en compte spécifiquement les intérêts/les problématiques particulières des femmes.
- La demande peut porter sur la totalité d'un projet, en cours ou nouveau, ou d'un volet bien spécifique d'un programme plus vaste, en cours ou nouveau. Le projet devra démarrer avant le 31 décembre 2016. Il peut avoir démarré avant le dépôt de dossier mais la majorité des activités et des dépenses devront être engagées à compter de la décision de soutien de la Fondation.
- Un seul dossier peut être déposé auprès de la Fondation par organisation et par an (hors Prix organisés par la Fondation). Les organisations déjà soutenues par la Fondation RAJA-Danièle Marcovici (projet actuellement en cours de réalisation) ne peuvent déposer une nouvelle demande (portant sur un projet déjà soutenu ou sur un nouveau projet) que si l'échéance de ce soutien est prévue avant le 1er Juin 2016. *(Par exemple, si vous bénéficiez d'un soutien de la Fondation portant jusqu'au 30 mai 2016, vous pouvez déposer une nouvelle demande. Si vous bénéficiez d'un soutien portant jusqu'au 1er juillet 2016, vous ne pouvez pas déposer de demande lors de cet appel à projets).*
- Un projet déjà soumis à la Fondation et refusé ne peut pas être à nouveau présenté.

Critères de qualité :

- **Pertinence du projet :**
Le projet répond à une problématique clairement identifiée grâce à un diagnostic pertinent du contexte, comprenant notamment une étude approfondie des besoins locaux et des dispositifs déjà existants. Le porteur de projet doit justifier du caractère prioritaire de l'action et de l'adéquation de la stratégie d'intervention par rapport au diagnostic. Le projet est en adéquation avec les objectifs de la Fondation.
- **Qualité du plan d'action :**
Le projet est précis, structuré, réaliste et présente des objectifs et des résultats attendus précisément définis. Le porteur de projet doit justifier de l'adéquation du planning et des moyens (humains, logistiques, matériels,...) mobilisés dans la mise en œuvre du projet.
- **Identification et implication des bénéficiaires :**
Les bénéficiaires du projet sont clairement identifiés. Leur implication dans le diagnostic, la définition, la mise en œuvre et le suivi des activités doit être clairement démontrée.
- **Suivi-évaluation du projet :**
Il doit faire l'objet d'un suivi rigoureux et régulier, d'une évaluation, et idéalement d'une démarche de capitalisation permettant de diffuser et de valoriser ses enseignements.
- **Impact et pérennité :**
Le projet doit permettre de répondre aux besoins des bénéficiaires, et plus spécifiquement, de contribuer d'une part à l'amélioration des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, et d'autre part, à la protection de l'environnement et/ou la lutte contre le dérèglement climatique. Son impact doit être direct et concret pour les bénéficiaires. Le projet

doit s'inscrire dans la durée et être fondé sur un modèle favorisant la viabilité économique et la pérennité des activités et des impacts. Son potentiel de développement dans la durée et/ou d'extension et/ou de reproductivité doit être démontré.

- **Capacité du porteur de projet (et de son éventuel partenaire local)**

Le porteur de projet (et son éventuel partenaire local) doit démontrer son expérience et/ou ses compétences dans le champ d'intervention du projet, ainsi que sa capacité (technique, opérationnelle, financière,...) à le mener à bien.

- **Cohérence du budget et du montage financier**

Le budget estimatif doit être cohérent par rapport au plan d'action. Le montage financier est réaliste, ainsi que le plan de financement, qui doit mentionner les autres partenaires financiers sollicités et/ou acquis, ainsi que la part d'autofinancement prévue.

Procédure de sélection des projets

La sélection des projets s'effectue en plusieurs phases :

- **Phase 1 : Démarches préalables**

Les porteurs de projet sont d'abord invités à s'assurer de l'éligibilité de leur demande vis-à-vis des **critères de sélection** présentés ci-dessus.

Le dépôt des demandes de subvention se fait entièrement en ligne. **Les projets envoyés par courrier ou par mail ne seront pas examinés.**

Avant de pouvoir déposer un dossier, les porteurs de projets doivent au préalable créer un **compte utilisateur** à l'adresse suivante : <http://projets.fondation-raja-marcovici.com/fr/>

Le compte utilisateur peut être créé à tout moment, qu'un appel à projets soit en cours ou non.

- **Phase 2 : Dépôt et examen des formulaires de demande de subvention**

Après avoir créé leur **compte utilisateur**, les porteurs de projet sont invités à compléter en ligne le **formulaire de demande de subvention de l'appel à projet « Femmes & Environnement » 2016** (accessible uniquement lorsque l'appel à projets est ouvert).

Les formulaires de demande de subvention sont ensuite examinés par l'équipe de la Fondation qui vérifie que les propositions sont éligibles et présélectionne celles qui répondent le mieux aux objectifs et priorités de la Fondation.

Chaque porteur de projet recevra la notification de la décision de la Fondation fin mars 2016 (présélection pour la phase suivante ou refus) par email uniquement (pas de réponse par téléphone).

- **Phase 3 : Dépôt et instruction des dossiers de demande subvention**

Les organisations présélectionnées ont ensuite un mois pour remplir en ligne **un dossier complet de demande de subvention**, en joignant certaines pièces administratives.

Une fois remplis, les dossiers de demande de subvention font l'objet d'une instruction approfondie, visant à évaluer la solidité de l'organisme et du projet, ainsi que leur adéquation avec les critères de la Fondation. Suite à l'instruction, l'équipe présélectionne les projets à présenter au **Comité Exécutif de la Fondation**.

- **Phase 4 : Décision du Comité Exécutif de la Fondation**

Le **Comité Exécutif de la Fondation** examine les projets présélectionnés par l'équipe et sélectionne ceux qui seront soutenus par la Fondation.

L'équipe de la Fondation informera en octobre 2016 chaque porteur de projet de la décision finale du Comité Exécutif.

Modalités de soutien

Le montant de la subvention accordée dépendra des besoins du projet. La moyenne des subventions accordées est de 15 000 €.

Pour autant que les dépenses soient justifiées, la Fondation peut financer aussi bien des investissements, des frais de personnel ou de fonctionnement, en phase de démarrage ou de développement du projet.

Attention : la Fondation ne finance pas le fonctionnement régulier des organismes ou les projets qui font partie intégrante des missions finançables par les politiques publiques.

Suivi et évaluation des projets

Tout porteur de projet soutenu par la Fondation s'engage à respecter la procédure de suivi-évaluation mise en place par l'équipe de la Fondation afin de suivre l'avancement des activités, contrôler l'utilisation des fonds et mesurer les résultats obtenus de chacun des projets qu'elle soutient. Les porteurs de projets soutenus sont ainsi invités à envoyer au moins un bilan d'activité annuel et un bilan financier selon la trame envoyée par la Fondation par mail. Le bilan d'activité comprend notamment un relevé des indicateurs de suivi et d'évaluation du projet définis dans le dossier de demande de soutien présenté à la Fondation. Le reporting demandé peut être semestriel si la Fondation le spécifie.

La Fondation se réserve le droit de visiter et/ou de faire auditer les projets soutenus.

Communication

Tout porteur de projet soutenu par la Fondation s'engage à faire figurer sur tous les documents concernant le projet soutenu le logotype de la Fondation qui sera fourni à cet effet ou, à défaut si le support ne s'y prête pas, la mention « avec le soutien de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici » ou « projet soutenu par la Fondation RAJA-Danièle Marcovici ». Une copie des différents supports où est mentionnée la Fondation RAJA-Danièle Marcovici (logotype ou texte) devra être adressée à la Fondation.

Par ailleurs, l'organisme s'engage à fournir à la Fondation RAJA-Danièle Marcovici tous les documents (textes, photos, vidéos, musiques, etc.), libres de droits, permettant d'assurer la promotion du projet et du partenariat dans les supports de communication internes et externes de la Fondation ou lors d'événements organisés par la Fondation.

Comment déposer une demande

Les demandes de soutien s'effectuent en ligne : <http://projets.fondation-raja-marcovici.com/fr/>. Vous devrez d'abord créer votre compte utilisateur puis vous avez jusqu'au **11 mars 2015** pour remplir et valider le formulaire de demande de soutien.

Si vous rencontrez des difficultés à compléter votre formulaire, vous pouvez consulter la [FAQ](http://projets.fondation-raja-marcovici.com/fr/faq/) : <http://projets.fondation-raja-marcovici.com/fr/faq/> ou contacter l'équipe de la Fondation.

Calendrier

11 janvier - 11 mars 2016	Dépôt en ligne des formulaires de demande de soutien
Fin mars 2016	Notification de la décision (présélection pour la phase suivante ou refus)
Fin mars - fin avril 2016	Dépôt en ligne des dossiers complets de demande de soutien (projets présélectionnés)
Mai - septembre 2016	Instruction des dossiers et réunion du Comité Exécutif
Début octobre 2016	Notification de la décision finale du Comité Exécutif de la Fondation